

Elle l'a trouvé sur son lit de souffrance aussi calme et aussi courageux qu'autrefois, quand il marchait au devant d'elle.

Persone, Messieurs, n'a envisagé la mort avec une sérénité plus parfaite. Monnier est mort en brave, il est mort aussi en chrétien.

Il a mis dans les affaires de sa conscience cette même noblesse de sentiments et cette même franchise d'allures qu'il mettait dans toutes ses actions.

En quittant la vie, il emportait une espérance. Cette espérance n'aura pas été déçue; c'était de rejoindre, dans un monde meilleur, la petite fille dont la perte récente avait fait de son cœur et peut-être à sa vie, une si profonde et si cruelle blessure et qui de la haut, disait-il souvent, lui tendait les bras.

Cet aimant qui, d'une façon si puissante attire l'âge mûr vers l'enfance, exerce-t-il donc son action même à travers la tombe ?

L'ange appelait l'âme ! l'âme souriait à l'ange ! Dieu les a réunis !

Mais, qu'aujourd'hui du moins, il entend leurs voix et les nôtres ! Qu'il daigne répandre, dans ces cœurs brisés par tant d'épreuves, la consolation ! Qu'il leur donne la force et le courage de les supporter ! Qu'il ramène en eux le calme et la sérénité.

Cette prière, Messieurs, vos regards à tous me la dictent, je la lis dans vos cœurs... et il me semble qu'elle descend des lèvres de Monnier lui-même, comme un conseil, j'allais dire comme un ordre de résignation adressé, par lui, à cette famille qu'il vient de quitter et qui le pleure si amèrement.

Cette prière, Messieurs, elle vous a mis une fois encore en communion d'idées avec lui, elle est comme le dernier rapprochement de nos âmes pour ce dernier et suprême adieu.

Adieu Monnier, adieu !

DISCOURS DE M. DE RICODANT.

Au moment où cette tombe va se refermer pour toujours sur la dépouille mortelle de Monsieur le commandant Monnier, permettez-moi, Messieurs, au nom de notre grande famille militaire, à laquelle il a appartenu, de rendre un dernier hommage à cet homme loyal, au cœur ardent et généreux, qui, au milieu de malheurs incoués, accumulés sur nos têtes, ne craignit pas de ceindre l'épée pour défendre le sol de la patrie envahie.

Il quitta tout, ses affections les plus chères, sa famille, ses affaires, pour venir combattre dans nos rangs. Il s'y conduisit dignement, Messieurs, et la croix qui brillait sur sa poitrine, consacrée religieusement dans sa famille, comme un signe de noblesse, redira à ses arrière-petits-fils la valeur de leur aïeul. En lisant ces deux mots : Honneur et Patrie, ils pourront répéter avec orgueil : Telle a été sa devise, telle sera aussi la nôtre.

C'est un honneur, Messieurs, pour votre hospitalière et riche cité, si fertile en dévouement, si grande en patriotisme, de pouvoir compter, Monsieur le commandant Monnier, au nombre de ses enfants.

Puisent ces témoignages de sympathie et de regrets, qui entourent aujourd'hui sa dernière demeure, être une consolation pour sa famille éplorée.

Adieu, commandant Monnier, adieu !

Un cabaret du senier des Angiers se trouvait être la scène, il y a quelques jours, d'un événement assez bizarre et piquant d'intérêt.

Un individu, debout au milieu de la salle, tenant dans sa main un sac gris qui paraissait contenir des objets lourds. Ce sac était, en effet, rempli de pièces de 1 franc, et le singulier personnage qui les portait, les échangeait une à une contre des pièces de dix centimes. Comme bien on pense les troupeurs ne faisaient pas défaut. Seulement il fallait une condition *sine qua non* pour que cet échange pût se produire; il était indispensable que les pièces de dix centimes fussent au millésime de 1852.

Il paraît que cet échange de deux

lettres dorées : le docteur Catargy. La clientèle ne vint pas tout d'abord, et les quelques malades que le concierge adressait à Catargy payaient peu ou point. Il dut même subir quelques humiliations : on le venait chercher pour un chat qui s'était cassé la patte ou pour un perroquet glouton qui se mourait d'indigestion.

Malgré une détresse qui devenait imminente, l'honnêteté professionnelle du docteur sortit triomphante de bien grandes tentations. Des chevaliers d'industrie vinrent plusieurs fois lui offrir un prix relativement considérable de son nom et de son titre de docteur pour être placés au bas d'annonces de et prospectus impossibles.

Tous les premiers du mois, Catargy se présentait à l'intendance pour faire ordonner sa feuille de solde. Le sous-intendant chargé de ce service s'était senti pris d'un vif sentiment d'intérêt pour ce triste jeune homme et avait fait faire sur lui l'enquête la plus minutieuse. Un jour, il fit entrer Catargy dans son cabinet et lui dit :

— Les renseignements que j'ai sur vous, monsieur, sont des plus favorables; j'ai intéressé M. l'intendant général à votre situation... Avant peu vous serez réplacé.

— Que de bonté, dit Catargy, qui ne pouvait en croire ses oreilles et si

sous contre vingt s'effectuait de tous côtés en ville. Nous avons vu, ce matin, une femme mise en goût par les bénéfices annoncés par les dires de la foule, venir en montrant plusieurs sous de 1852, demander le domicile des changeurs.

On donne, à cette manière de changer, diverses causes plus ou moins baroques et impossibles, notamment que ces pièces de dix centimes contiennent de l'or, attendu qu'un lingot considérable de ce dernier métal serait tombé dans la chaudière et mêlé au bronze pendant la fonte.

On a arrêté, hier, se promenant mélancoliquement au bord du canal, une jeune fille belge, nommée Julie Vanhelle. Elle venait d'être condamnée à un an de prison pour vol, par le tribunal correctionnel de Lille.

Un vol considérable en argent, linge et autres objets, a été commis dans la ferme Maufait, route de Lannoy.

C'est une servante de cette ferme, nommée Boulez, qu'on vient d'arrêter, qui est inculpée de ce vol.

La cour de cassation vient de décider que la commune débitrice du propriétaire tenu de céder son terrain par suite d'une mesure d'alignement, ne doit, d'après la disposition spéciale de la loi de 1807, payer à son créancier que le prix du terrain de celui-ci, dès lors, il y a nullité de la décision du jury qui accorde une indemnité pour le terrain et pour « toutes dépréciations et toutes autres choses. »

Voici les pronostics de M. Nick sur la température du mois de juin :

Mêmes conditions astronomiques à peu près que précédemment. Apparitions de tourbillons ou bourrasques, le plus souvent sur les Iles-Britanniques, du 3 au 7, du 8 au 15, du 15 au 21, du 23 au 25.

Ges périodes seront marquées par des perturbations, telles que coups de vent, grains, ondées ou orages épars violents, qui se feront sentir plus ou moins sur la France et sur les pays voisins, d'après la place occupée par le centre des bourrasques, et successivement de l'Ouest à l'Est, tantôt sur le Nord, le Centre ou le Midi, suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, et particulièrement sur les deux premières zones. Gare la grêle !... Crues d'eau. Variations brusques, nuits fraîches, 1re et 3e dizaines. Quelques éclaircies de courte durée, avec radiation solaire assez vive entre et durant les périodes critiques.

Avs aux cultivateurs !... En somme, temps mixte, assez accidenté, orageux, assez humide, notamment sur la zone septentrionale et la zone centrale. Temps un peu plus stable, mais encore agité sur la zone méridionale.

D'une lettre particulière émanant d'un ecclésiastique de notre diocèse, et datée de Florence, dit la *Vraie France*, nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. l'abbé Van den Bavère, ancien professeur à l'école libre de St-Joseph.

M. Van den Bavère est né à Bergues et y compte encore quelques parents.

Un boulanger de Fives, M. Bette-mieux, est tombé dans un puits situé dans sa cour, avant-hier, vers 2 heures et demie, en allant chercher de l'eau à la pompe pour commencer son travail habituel.

La pierre, fermant ce puits, enlevée la veille, sans doute pour un travail quelconque, n'avait pas été remplacée sur l'orifice. Dans l'obscurité, M. Bette-mieux tomba dans le puits. L'eau

monsieur l'intendant voulait m'accorder...

— Cinq minutes d'attention, n'est-ce pas ? acheva en souriant le sous-intendant... je vous les accorde... Asseyez-vous là, je vous écoute.

Catargy fut troublé, c'était la première fois qu'il rencontrait un auditeur sérieux et bienveillant. Il balbutia d'abord, puis repréant peu à peu confiance, il raconta d'une façon simple et touchante tous les navrants détails de son histoire. Emu jusqu'aux larmes, le sous-intendant prit avec effusion les mains de Catargy; et, tirant de sa caisse deux billets de mille francs; « Tenez, dit-il, vous me rendez cela quand vous pourrez; cet argent vous est nécessaire pour retirer votre montre et, avec le reste, vous vous équiper des pieds à la tête, afin de paraître honorablement à votre régiment. Le mois n'était pas écoulé, que Catargy était réplacé au 79e de ligne.

V.

Je tiens tous ces détails du docteur Catargy lui-même. Quand il fut terminé, il tira sa montre et me la présentant.

— Vous devez comprendre, me dit-il, combien elle m'est chère; j'ai dû d'abord donner 735 fr. pour la représen-

teusement de ne pouvoir reproduire. Dans l'après-midi 100 prix d'une valeur de 400 francs, ont été distribués à ceux qui le sort a favorisé.

A l'assemblée générale, le président a rendu compte de la situation de la société. Nous en extrayons ce qui suit :

PERSONNEL.
Membres participants, hommes 737
femmes 38
Membres honoraires 181

Total 916

Recettes de l'année (section des hommes).
Primitif d'un bail de chasse 509 00
Recettes diverses 374 10
Droit d'entrée et amendes 344 50
Cotisations des ouvriers (25 c. par semaine) 8.825 75
Cotisations des membres honoraires 1.015 00
Dotation du gouvernement 4.225 00
Intérêts des fonds placés 4.730 50

Total des recettes 14.214 85

Dépenses :
3971 journées de maladie, à 1 fr. 25 4.933 75
Médecins et médicaments 1.848 »
Obits, funérailles, secours aux infirmes et aux veuves 648 95
Traitement des chefs de section 689 »

Total des dépenses 7.849 70

Bénéfices nets de l'année 6.365 15

Depuis 21 ans qu'elle existe, la société a reçu :

Élé à défrayer 39 »
Pour 17.316 journées de maladie 71.645 »
Pour médicaments et médicaments 20.065 10
Pour obits, funérailles, secours aux veuves et aux infirmes 4.997 50
Pour traitement des chefs de section 7.897 50
Et pour pensions aux membres retraités 13.022 »

Total 117.627 40

L'avoir général de la société est donc de 101.078 70

Qui se répartissent ainsi :
Caisse de retraite pour la vieillesse 97.326 30
Caisse de la société 3.752 40

Caisse de retraite pour la vieillesse.
La société a droit à une pension à l'âge de 60 ans. Cette pension a été fixée au minimum à 5 francs pour chaque année de cotisation. L'ouvrier a donc droit à autant de fois 5 francs de rente qu'il a passé d'années dans la société. Ainsi, à 60 ans, il doit recevoir :

50 fr. de rente, s'il est entré dans la soc. à 50 ans
40 » — — — — — à 40 »
30 » — — — — — à 30 »

31 cotétaires ont atteint l'âge de 60 ans. Il en est décédé 5; il en reste 26, savoir :

1 Degroot, depuis le 13 juill. 1867 55 f. 533 f.
2 Wacrenier, » le 2 janv. 1868 60 f. 526 f.
3 Mullier, » le 3 juill. 1868 60 f. 522 f.
4 Vanquaker, » le 29 déc. 1868 65 f. 488 f.
5 Evrard, » le 3 mai 1869 60 f. 490 f.
6 Dal, » le 8 juin 1869 70 f. 474 f.
7 Hequette, » le 14 juin 1869 60 f. 468 f.
8 Carrette, » le 10 mai 1870 65 f. 478 f.
9 Meurisse, » le 11 juin 1870 70 f. 474 f.
10 Duthuit, » le 1er oct. 1870 65 f. 458 f.
11 Anzhe, » le 1er avril 1871 70 f. 456 f.
12 Cornard, » le 1er juill. 1871 75 f. 437 f.
13 Lelardier, » le 1er oct. 1871 75 f. 425 f.
14 Dahan, » le 1er juill. 1872 80 f. 387 f.
15 Wastelle, depuis le 1er juin 1873 80 f. 387 f.
17 Carton, » le 1er juill. 1872 75 335
18 Delos, » le 1er fév. 1873 80 333
19 P. Cavet, » le 6 juill. 1873 80 299
20 Lequereux, » le 5 juill. 1873 80 299
21 Housset, » le 5 mai 1873 80 299
22 Camberlin, » le 2 août 1873 85 317
23 Planques, » le 4 oct. 1873 80 279
24 Piquet, » le 4 janv. 1874 85 265
25 Lefebvre, » le 1er juin 1874 90 262
26 L. Justin, » le 5 juillet 1874 85 240
27 Menu, » le 6 sept. 1874 85 225
28 Dumont, » le 5 oct. 1874 90 222
29 Vanweesmael » le 7 nov. 1874 80 199
30 Delbecq, » le 4 juin 1875 90 172
31 Descamps, » le 6 juill. 1875 95 176
32 Laignant, » le 21 juin 1876 95 82
33 Decottignies » le 29 juin 1876 100 83
34 Dancette, » le 5 juill. 1876 95 78

Total 2630 f. 11660 f.

L'achat de ces 2630 fr. de rentes ayant coûté 5000 francs, il reste encore disponible à la caisse de retraites pour la vieillesse plus de 4000 fr. destinés à fournir des pensions aux membres qui atteindront 60 ans.

Entrons dans quelques développements sur l'organisation de la caisse de retraites, si éminemment utile aux sociétés de secours mutuels.

Disons d'abord que le Gouvernement a fait aux sociétés de secours mutuels, une dotation de dix millions.

Depuis 1837, une somme d'environ 400,000 francs est prélevée chaque année sur les revenus de la dotation et partagés entre les sociétés qui vont elles-mêmes à préléver sur leur réserve pour le service des pensions.

Ainsi, chaque versement fait à cette caisse par une société, donne lieu à une subvention du Gouvernement, pour laquelle il est tenu compte : du nombre des membres participants qui déterminent l'importance de la société, de la quotité de son versement qui indique ses efforts et ses sacrifices, du nombre de ses membres honoraires d'après lequel on peut estimer les ressources extraordinaires dont elle peut disposer et aussi, dans une certaine mesure, des efforts reconnus sérieux, n'essent-ils pas amenés de versement.

Toutes ces sommes versées, soit par la société, soit par l'Etat, produisent intérêts à 4 1/2 0/0, et ces intérêts sont capitalisés chaque année.

Lorsqu'arrive l'époque de l'entrée en jouissance d'une pension, le capital de la rente viagère qui doit être servie au sociétaire, est transféré du fonds de retraites de la société, à la caisse générale de retraites, et le pensionnaire devient ainsi rentier de l'Etat.

A la mort du pensionnaire le capital revient au fonds de retraites de la société pour être affecté à l'avantage des autres membres remplissant les mêmes conditions.

Où le voit, le capital n'est jamais improductif; jusqu'au moment où il est nécessaire pour le service des pensions, il produit des intérêts qui sont capitalisés chaque année, son repos du moment augmente sa puissance d'action dans l'avenir; dès que la portion de ce capital nécessaire à une pension ne lui est plus utile par suite de la mort du rentier, il reproduit au profit de la masse, des intérêts.

Propriété de tous, il devient l'espérance de chacun, personne n'a cette propriété, mais chacun à la perpétuelle perspective d'y arriver, un jour et à son heure, et voit, à mesure que le fonds augmente, grandir les chances de secours et de bien-être pour sa vieillesse et celle de ses associés.

Une des plus abondantes ressources des sociétés de secours mutuels qui veulent fonder la caisse des retraites c'est la cotisation des membres honoraires. C'est une mine encore vierge et presque inépuisable. Il suffit de demander pour recevoir. Il ne s'agit que de petites sommes qui, réunies, suffisent pour retenir au sein de leur famille, ceux que l'âge et le déclinement en éclaircissent.

Qui de nous refuserait 5 francs, 10 francs par an, pour procurer une vieillesse moins pénible à des ouvriers qui ont travaillé toute leur vie; car, on ne doit pas oublier que les cotisations des membres honoraires recueillent cet utile emploi et que les bienfaits de ces membres ne s'éteignent qu'à des ouvriers amis du travail, de l'ordre et de l'honnêteté.

Cette année, la société de Marcq a fait une recette extraordinaire. Un propriétaire de 20 hectares, qui ne retirait rien de sa chasse, a bien voulu la louer pour 9 ans au profit de la société, et un honorable industriel de Tourcoing a consenti généreusement à payer 500 francs, ajoutant ainsi à plaisir de la chasse, la peine de consoler d'ailleurs pour toujours à la constitution d'une rente viagère au profit d'un vieillard.

Que le président de chaque société, où l'un des administrateurs se mette résolument à l'œuvre; que des listes de noms soient présentées à domicile, et pour le bon exemple, rendues publiques chaque année dans le journal de la localité ou dans le compte rendu imprimé et distribué; l'on verra bientôt doubler, tripler le nombre des membres honoraires; bientôt tous les sociétés pourront faire des versements à la caisse de retraites, condition indispensable pour obtenir les subventions du Gouvernement. Alors, seulement sera bien compris le nombre des sociétaires : « Secourir l'ouvrier en cas de maladie, et lui assurer une pension pour ses vieux jours. »

Cour d'assises du Nord
Audience du samedi 26 mai 1877

Présidence de M. Huxot.
(Denote correspondant particulier.)

1^{re} affaire. — Vols qualifiés.
Déjà douze fois condamné pour vols, Delhaye comparait devant la cour d'assises, pour une série de vols qualifiés. C'était toujours à l'aide d'escalade et d'effraction qu'il commettait ses crimes.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes est condamné à 3 ans de prison.

Ministre public : M. Morillot.
Défenseur : M^e Decousemaker.

2^e affaire.
Agé de 19 ans, Edouard-Jules Hanicé, était comptable chez M. Bernard-Kaufmann, à Lille. Il avait pour devoir de payer aux ouvriers le prix de leurs ouvrages et de tenir un registre d'entrée et de sortie des marchandises numérotées. Son honnêteté n'avait jamais été suspectée, quand le 22 décembre dernier, M. Bernard-Kaufmann le releva de bons payés à ses ouvriers, s'aperçut que plusieurs d'entre eux portaient le nom d'ouvriers qui n'étaient pas venus ce jour-là. Interrogé par son maître, Hanicé lui ma mis en présence d'un ouvrier, il fut obligé d'avouer sa culpabilité.

Hanicé reconnut avoir depuis 15 mois soustrait une somme qui peut s'élever à 14 000 fr., dissipés en débauches. Pour masquer ses détournements, il opérât de la façon suivante : les pièces à confiectionner, cotées aux ouvriers, étaient inscrites, et avec un numéro d'ordre, et avec le numéro sur lequel était inscrit le nom de l'ouvrier, qui les reçoit sur un registre dit, *livre de confection*, qui demeurait aux mains de M. Bernard-Kaufmann.

Les ouvriers présentaient au caissier des bons à payer, signés par M. Bernard, ou un de ses employés. Hanicé tenait encore un livre de petite caisse. Chaque soir, le patron contrôlait les énonciations des deux livres. C'est dans ce contrôle, qu'une série de faux, qu'Hanicé avait parvenu à tromper son maître, car il devait falsifier les bons d'ouvriers, le livre de caisse et le livre d'ouvriers. C'est après une maladie qu'Hanicé a commencé à mener une existence coupable, et l'on attribue à une espèce de folie les fautes commises par ce malheureux.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à 4 ans de prison.

Ministre public : M. Morillot.
Défenseur : M^e Boistel du barreau de Lille.
La troisième affaire est jugé à huis-clos.

Belgique
On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Nous apprenons que Sa Majesté le Roi a chargé le ministre de Belgique, accrédité auprès du Saint-Père, de remettre à Sa Sainteté une lettre autographe de félicitations à l'occasion du 100^e anniversaire de son épiscopat. Le ministre de Belgique s'associera ses collègues pour exprimer des félicitations au Saint-Père. »

— Le *Républicain de l'Allier* reçoit de Bezenet une triste nouvelle.

Deux boîtes à poudre ont fait explosion jeudi soir aux mines.

Quatre ouvriers ont été tués, trois grièvement blessés.

La cause de ce malheur est jusqu'ici inconnue. M. Fagrières, garde-mine principal, s'est immédiatement transporté sur le lieu du sinistre.

— On écrit de Vesoul au *Progress de l'Est* :

Le concours de tir vient de se terminer par un accident. Le marqueur de la cible n^o 10 a été tué en voulant réparer la cible qui avait beaucoup souffert, il avait oublié de hisser son drapeau avant de se découvrir. Il est mort sur le coup.

— On écrit de Thionville à la *Gazette de Strasbourg* qu'un certain nombre de soldats allemands de la garnison de Thionville sont malades de la trichine.

— LE DRAPEAU DU 8^e CURASSIERS FRANÇAIS. — Nous lisons dans le *Journal d'Alsace* du 26 mai :

« Voici un intéressant épisode qui se rattache à la journée mémorable de Morsbronn-Froschwiller. Le drapeau du 8^e curassiers français, que l'on croyait disparu dans cette bataille, vient d'être retrouvé après sept ans, en partie du moins. Une série de circonstances assez étranges l'a fait passer entre les mains d'un de nos concitoyens, collectionneur d'armes aussi intelligent que passionné. Il paraîtrait qu'un brigadier de l'héroïque régiment, voyant tout désespéré le soir du 6 août 1870, aurait détaché l'étendard de sa hampe et l'aurait placé sur sa poitrine pour qu'il ne tombât pas aux mains de l'ennemi. Blessé grièvement, ce soldat fut transporté dans une ambulance, où il mourut. Mais avant de succomber, il confia à un inconnu que le hasard plaça près

de lui le précieux drapeau, en le chargeant de le renvoyer, aussitôt que faire se pourrait, au colonel du 8^e curassiers. Mais cet homme, malgré sa promesse, ne remplit pas cette mission patriotique. Après avoir gardé le drapeau pendant le temps nécessaire pour faire croire à sa disparition définitive, cet individu songea enfin à tirer parti de ce qui n'était à ses yeux qu'un lambeau de soie brodée d'or bon à vendre.

D'après son propre avis, il détacha les broderies des parties rouge et bleue du drapeau, les vendit à Strasbourg, jeta ou détruisit la bande rouge, et de la bande bleue se fit un noué de cravate blanche. Il allait sans doute, traiter de la même façon la bande de soie blanche lorsqu'un heureux hasard instruisit notre concitoyen M. H.... de ce qui se passait.

Mà par son goût de Collectionneur et par un sentiment plus élevé encore, M. H.... se mit à la recherche du détenteur du lambeau restant; ce ne fut pas sans peine qu'il le rejoignit, et après un débat assez pénible, il lui acheta cette partie du drapeau des héros de Froschwiller.

Il nous a été donné de voir, ainsi que le noué de cravate bleu, ce fragment d'étendard. Au milieu et d'un côté, il porte ces mots brodés en lettres d'or : « N. l'Empereur Napoléon III au 8^e régiment de Curassiers. N. » Et de l'autre côté :

Eckmuhl — Wagram — la Moskowa — Hanau.

« Nous apprenons que M. X...., surmontant son légitime désir de conserver dans sa famille ce souvenir d'un mémorable événement accompli sur le sol d'Alsace, vient, avec une générosité qui lui fait honneur, de mettre le morceau d'étendard sauré par lui à la disposition du colonel du 8^e curassiers, pour être restitué au régiment. Telle est la légende du drapeau des curassiers de Morsbronn; elle est liée désormais à la chronique de notre cité, et c'est pour quoi nous avons pensé que son récit serait accueilli avec un unanime intérêt. »

— LE GRISOU ET LA PRESSION BAROMÉTRIQUE. — Depuis longtemps, on avait remarqué que des explosions de grisou dans divers pays, et en Angleterre notamment, s'étaient produites simultanément dans plusieurs mines. On s'est aperçu que ces graves désastres coïncidaient avec les tempêtes et suivaient immédiatement une dépression notable de la pression atmosphérique.

L'explication de ce fait est des plus simples : le grisou étant en gaz emprisonné dans certaines houilles, desquelles il se dégage lorsqu'elles sont abattues, on comprend aisément que ce dégagement est d'autant plus rapide que la pression atmosphérique qui lui fait obstacle est moins élevée. Il est donc du devoir de tous les exploitants d'observer avec sollicitude les mouvements de la colonne barométrique.

Nous sommes heureux d'apprendre à ce sujet, que le comité de la réunion des Sociétés savantes a décidé l'envoi aux mines d'avis télégraphiques annonçant à l'avance les dépressions atmosphériques importantes annoncées par les observatoires météorologiques. L'utilité de cette mesure est considérable, car elle permettra de prendre des précautions contre le grisou en temps utile et pourra sauver annuellement des centaines d'existences.

— Il était question, ces jours-ci, d'un trône en or que les pèlerins marseillais ont offert au Pape. Voici, d'après une lettre particulière, la description de ce trône : Il a 85 centimètres de hauteur sur 90 de largeur et 66 centimètres d'épaisseur. Sur la partie basse du trône, et précisément sur la traverse qui réunit les deux pieds de devant, il y a les armes de Marseille gravées entre deux lions sculptés très-finement. Deux anges surmontent le trône, entourés des emblèmes du sacerdoce et de l'épiscopat. Au fond du dossier, on voit les armes de la maison Mastai surmontées de la croix, de la tiare et de tous les attributs du pontificat, et entourées d'une couronne de feuilles de laurier et de chêne. Tout autour, on voit les portraits de saint Pierre, de saint Paul, de Pie I, de Léon I, de Grégoire I et de Pie V. Sur la tapisserie du dossier, on remarque aussi une image très-habilement brodée en soie, et représentant Jésus-Christ confiant les clefs à saint Pierre.

La souscription ouverte par le *Figaro* au profit des familles des marins tués dans l'épouvantable catastrophe de la *Renanche* a atteint, depuis deux jours, la somme de 22,463 fr. 65 c.

CHEMINS DE FER ET VÉHICULES. — La *Revue industrielle*, en publiant, d'après les documents officiels anglais, une statistique des accidents de chemins de fer et de ceux des véhicules traînés par des chevaux, établit un calcul très-intéressant des chances d'accident encourues par les voyageurs.

En 1874, les accidents de chemins de fer ont coûté la vie en Angleterre à 1,249 personnes, dont 1,165 hommes et 84 femmes, tandis que les accidents de voitures ont occasionné la mort de 1,328 personnes, dont 1,313 hommes et 15 femmes.

Il est à remarquer que pour le plus grand nombre des accidents de chemins de fer, 799 victimes, soit plus de la moitié du nombre total, ont été tuées en circulant à pied sur la voie.

La proportion des voyageurs tués est de 1 sur 2,274,881. Mais il n'y a eu réellement que 1 voyageur tué sur 5,556,284 par des causes imputables

FIN.
VICTOR JOLY.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *In memoriam* Alfred Roboux. — Avis gravé dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).